

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 24 janvier 2024

à 20h00

Sous la Présidence de M. **BIOULAC** Yves, Maire

Présents : Mme **AUGADE** Corinne, M. **CANTAGREL** Michel, M. **VOLPELIER** Nicolas, Mme **CAZES** Françoise, Mme **ROZIERES** Magali, M. **VASSEUR** Marc, M. **AFFRE** Gérard, Mme **FROMENT** Martine, M. **DALLO** Alexandre

Absente : Mme **VILLARET** Marianne

Ordre du jour :

- 1- Compte rendu de la dernière réunion.
- 2- Délibération sur l'identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables.
- 3- Achat de terrain
- 4- Orientation budgétaire :
 - Panneaux de séparation et d'affichage Salle des Fêtes, grilles mixtes
 - Foncier
 - Éclairage public réparation maison Pereira, devis SDEL
 - Projet municipal : chiffrage et prestation pour l'estimation de ces projets
- 5- Ecole, actions de communication vers Campagnac
- 6- Maison de Georges Molinié
- 7- Subvention pour l'étude de faisabilité à Lestang : chiffrage des aménagements agroalimentaires.
- 8- Modification du règlement du lotissement du Lauradou
- 9- Carrefour de La Roque Valzergues, devis de l'entreprise Conte
- 10-Local pour Saint Saturnin Associations
- 11- Les Saint Saturnin de France en 2025
- 12- Questions diverses.

1- Compte rendu de la dernière réunion.

Compte-rendu revu et adopté par l'ensemble du conseil municipal.

2- Délibération sur l'identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables.

Toutes les communes doivent définir des Zones Prioritaires de Développement pour accueillir des structures d'énergies renouvelables. Le PNRGC préconise de définir certaines zones, il sera toujours possible de les modifier par délibération.

Nicolas Volpelier pense qu'il est difficile de déterminer ces zones aujourd'hui.

Après diverses consultations, il apparaît que la plupart des municipalités qui sont arrivées au terme d'une priorisation des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables se soient limitées à prioriser les parcelles propriétés de la commune, et non le patrimoine foncier privé. Yves Bioulac propose d'insérer dans ce périmètre les deux parcelles sur lesquelles étaient localisées les anciennes décharges municipales ; l'une à Rives, l'autre au Nord des bâtiments Bel, en bordure du chemin vicinal.

Il est évoqué, dans un second temps, l'idée de réunir les agriculteurs afin d'échanger sur le sujet et savoir si certains d'entre eux souhaiteraient affecter des terrains sur de telles zones. Le conseil municipal valide cette idée. Alexandre Dallo estime cette démarche pertinente, car certains propriétaires fonciers qui pourraient être intéressés par un tel plan d'aménagement d'énergies renouvelables.

3- Achat de terrain

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a eu une erreur sur la section d'une des parcelles. Sur la délibération du 231102-03 la section inscrite dans le tableau était la AN 65 au lieu de la AO 65. Le tableau est donc modifié.

Résultat des différentes investigations pour l'achat de terrains sur la commune :

- ↳ Parcelles de Daniel Deltour, père de Magali Rozières, conseillère municipale, qui de fait n'assiste pas à la discussion. Ces parcelles se situent entre Trescanous et Orbis. La Municipalité souhaite les acquérir afin de disposer d'une réserve foncière afin de procéder à des échanges avec les agriculteurs. L'objectif final est de pouvoir définir le périmètre d'un nouveau lotissement.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

<i>Réf. de la parcelle</i>	<i>Surface</i>	<i>Prix / Ha</i>	<i>Prix Total</i>
AN 030	2 Ha 59 A 80 Ca	10 000 €	25 980,00 €
AN 037	1 Ha 82 A 14 Ca	10 000 €	18 214,00 €
AO 247	1 Ha 40 A 23 Ca	3 600 €	5 048,28 €
AN 029	8 A 43 Ca	3 600 €	303,48 €
AO 065	1 Ha 05 A 24 Ca	2 500 €	2631,00 €
TOTAL	6 Ha 95 A 84 Ca		52 176,76 €

Après discussion avec le vendeur, une proposition de 52 000 € a été acceptée pour l'ensemble des parcelles.

L'ensemble du conseil municipal valide cet achat au prix global proposé de 52.000 €.

- ↳ Parcelle à l'angle de l'embranchement du Crès, enregistrée sous le numéro AL 0023 et d'une surface de 1 Ha 17 A et 22 Ca, qui appartient à Monsieur Xavier Cayzac, et dont Christian MOLINIE en est le fermier. Monsieur CAYZAC pourrait être vendeur de cette parcelle.
- ↳ Pour les parcelles du haut de Miège Sole, les échanges avec Marc Foucras n'ont, à ce stade, pas abouti pour l'ensemble des sujets en discussion. Toutefois, Monsieur FOU-CRAS céderait la parcelle de 22 A et 64 Ca immatriculée AE 0142.

Le Conseil donne son accord pour que le Maire puisse continuer ses investigations en vue d'acquisition ou d'échanges de parcelles pour l'implantation d'un nouveau lotissement dans le cadre de l'élaboration du PLUI par la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac.

4- Orientation budgétaire 2024 :

- **Panneaux de séparation et d'affichage Salle des Fêtes, grilles mixtes**
M. le Maire propose d'acheter des grilles pour réaliser, lorsque cela est nécessaire, une séparation dans la salle des fêtes. Ce serait des grilles indépendantes, une dizaine pour couvrir la largeur de la salle, pour un coût de 1200 € TTC environ, comprenant les attaches pour les lier entre elles, et également un chariot pour les transporter et les ranger.
L'ensemble des conseillers valide cet achat.
- **Foncier**
Comme indiqué dans le point de l'ordre du jour « Achat de terrains », il convient de prévoir, dans le budget investissements, ces acquisitions foncières, auxquelles se rejouteront les parcelles RIGAL ainsi que la parcelle CAYZAC. Une part de ces acquisitions pourra être transférée sur une section « Lotissement » si le projet envisagé avance au cours de l'année en cours.
- **Éclairage public réparation maison Pereira, devis SDEL**
M. Pereira est mécontent car il n'a plus d'éclairage dans sa rue. En effet, lorsque les travaux d'installation du feu ont été effectués dans cette rue, l'alimentation du lampadaire a été endommagée.
Pour remettre ce lampadaire en état de fonctionnement il faut refaire une tranchée jusqu'au carrefour. Le coût total de ces travaux s'élève à 2.150 € TTC, sans TVA et avec 350€ d'aide du SIEDA cela reviendrait à 1500 €
La solution alternative serait d'installer un mât solaire mais, sous les platanes, cela paraît peu adapté, d'autant que le coût serait quasi similaire.
Les travaux « avec tranchée » sont acceptés par l'ensemble du conseil municipal.

- **Projet municipal : chiffrage et prestation pour l'estimation de ces projets**

Pour nos projets futurs d'aménagement divers dans le village l'entreprise Frayssinet paraît la mieux placée, notamment en termes de conseil du fait de la diversité des projets, par rapport à la proposition faite par le cabinet Gaxieu. D'ici fin février on devrait avoir son chiffrage.

M. le Maire explique qu'on a une capacité d'investissement brute d'environ 100.000 €/an de laquelle il convient de défalquer le montant global des annuités qui s'élève à environ 29 000 € par an, mais dont une part importante est couverte par les loyers.

5- Ecole, actions de communication vers Campagnac

Pour l'instant, le projet de regroupement pédagogique avec l'école de Campagnac semble s'éloigner. En effet le maire de Campagnac n'a pas informé les parents d'élèves de sa commune de ce projet et lorsqu'ils l'ont appris par la rumeur, ils y ont été hostiles. De fait M. Ladet, le maire de Campagnac, ne souhaite pas poursuivre l'étude avec St Saturnin-de-Lenne pour ce regroupement dans l'état actuel de la situation.

M. Arnaud Viala, président du Département, a écrit au ministère de l'éducation nationale qui répond que « sans accord des deux parties le projet ne peut aboutir ».

Certains conseillers émettent l'idée de communiquer avec les parents d'élèves de Campagnac afin de les convaincre, d'autres pensent que c'est inutile. Pour l'instant on ne va donc pas plus loin dans ce projet.

6- Maison de Georges Molinié

Nous avons la possibilité d'acheter cette maison, située « Rue du Verdier », pour la réhabiliter. Il faut tout d'abord que Georges Molinié nous confirme bien son intention de vendre, puis il faudra se mettre d'accord sur le prix.

Nous avons reçu le chiffrage de la SARL Pouget, constructeur à la Malvezie. Le montant des travaux de rénovation s'élèvent à 316.000 € TTC, pour l'aménagement d'un T2 et d'un T4 dans cette maison.

Il y a des demandes de subventions à faire, de DETR, et solliciter également le conseil départemental.

7- Subvention pour l'étude de faisabilité à Lestang : chiffrage des aménagements agroalimentaires.

M. le Maire informe le conseil municipal d'un repreneur potentiel, un professionnel de l'affinage. Il pense affiner 60 tonnes/an de fromage.

La réhabilitation du site se ferait en deux temps : en premier lieu un aménagement pour le fromage au niveau inférieur et, si cela fonctionne, une seconde tranche destinée au tourisme. Une étude doit être faite avec la société 2B pour environ 20.000 € avec 80% de subvention s'il y a un financeur local, il faudrait donc qu'on participe à hauteur de 4000 €
La vente est corrélée à cette étude, avec une clause de faisabilité.

Si le projet abouti, au terme de la première tranche de travaux il y aura deux postes à pourvoir.

8- Modification du règlement du lotissement du Lauradou

Le règlement du lotissement Le Lauradou a 15 ans, M. le Maire pensait donc qu'il était désuet, or ce n'est pas le cas du fait que la Carte Communale n'est pas considérée comme un document d'urbanisme.

Il faut donc modifier ce règlement, notamment assouplir certaines règles, qui aujourd'hui contraignent certains propriétaires à modifier l'architecture de leur future maison. Cela sera peut-être nécessaire pour la construction de la résidence autonomie.

9- Carrefour de La Roque Valzergues, devis de l'entreprise Conte

Les travaux des réseaux sur le haut de la route de Bourcavala touchent à leur fin. L'idée est émise d'aménager le carrefour situé un peu plus haut pour que les tracteurs puissent manœuvrer plus facilement.

Un devis de 5000 € nous a été communiqué par l'entreprise Conte, c'est une somme conséquente pour un tel aménagement.

Le conseil municipal ne souhaite donc pas réaliser ces travaux qui sont de la compétence de la Communauté de Communes.

10- Local pour Saint Saturnin Associations

L'association a demandé à la mairie la mise à disposition de la parcelle où se trouvait l'élevage d'escargots.

Il n'y aurait aucune dépense pour la commune, Saint Saturnin Associations se chargeant d'acheter un chalet de moins de 20m² pour l'installer sur cette parcelle. Pour cela il y aurait une demande de travaux à faire mais pas de permis de construire.

Il est convenu que l'entretien du terrain incombe à l'association.

L'ensemble du conseil municipal accepte cette mise à disposition de ce terrain.

11- Les Saint Saturnin de France en 2025

M. le Maire informe son conseil qu'en 2025 c'est Saint Saturnin-de-Lenne qui accueillera les Saint Saturnin de France.

Saint Saturnin Associations demande le soutien de la mairie avec essentiellement la réservation de la salle. La mairie offrira également l'apéritif d'accueil du premier jour.

12- Questions diverses.

- ✓ La question se pose pour le pont près du canal de la Serre, que fait-on ? Michel Cantagrel propose, et se charge de voir avec l'entreprise BATUT d'Agen d'Aveyron qui l'avait fabriqué : savoir si on peut le reprendre ou s'il faut le remplacer.
- ✓ L'eau de la fontaine, près de l'église, ne s'écoule pas normalement, il faut voir avec le plombier, Cyprien Chassaly, pour qu'il fasse le nécessaire.
- ✓ Record du monde, Corinne Augade présente le projet dont la date a été fixé au dimanche 16 juin.
- ✓ Concernant la voirie, Nicolas Volpelier indique que l'enrobé va être fait à Grun et à La Guiraldie.

Séance levée à 21h45